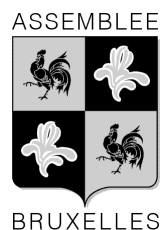


Assemblée de la Commission communautaire française



24 novembre 2004

SESSION ORDINAIRE 2004-2005

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004***

PROJET DE REGLEMENT

**ajustant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004***

PROJET DE DECRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004***

PROJET DE REGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004***

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget,
de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles
par Mme Julie FISZMAN

* Voir doc. . :
5-I A (2004-2005) n° 1
5-II A (2004-2005) n° 1, n° 1bis, n° 1ter et n° 1quater
5-I B (2004-2005) n° 1
5-II B (2004-2005) n° 1

SOMMAIRE

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège chargée du Budget.....	3
2. Rapport de la Cour des comptes sur les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de l'année 2004	3
3. Discussion générale	3
4. Examen des avis des commissions permanentes sur les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de l'année 2004	3
5. Examen et vote des articles, des tableaux et de l'ensemble des projets	3
6. Approbation du rapport	6
7. Textes adoptés par la commission	7

Ont participé aux travaux : MM. Francis Delpérée, Christos Doulkeridis, président, André du Bus de Warnaffe, Mmes Julie Fisman, Nathalie Gilson, M. Didier Gosuin, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, M. Mahfoudh Romdhani, Mme Viviane Teitelbaum, MM. Eric Tomas, Rudi Vervoort, Alain Zenner.

Ont également assisté aux réunions : Mme Evelyne Huytebroeck (membre du Collège chargée du Budget), MM. et Mmes les député(e)s Paul Arku, Dominique Braeckman, Mohammadi Chahid, Stéphane de Lobkowicz, Ahmed El Ktibi, Denis Grimberghs, Véronique Jamoulle, Rachid Madrane, Emin Ozkara, Yaron Pesztat, Jacqueline Rousseaux, Mme Tanja Bruynseels et M. Olivier Petit (cabinet de la membre du Collège chargée du Budget), Mme Françoise Hector, MM. Patrick Tilly et Jérôme Voisin (Cour des comptes).

Experts accrédités : Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS), Mme Carine Gol et M. Marc Loewenstein (experts du groupe MR), M. Ismaël Gulbas (expert du groupe cdH), M. Vincent Vanhalewyn (expert du groupe Ecolo).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 12 et 24 novembre 2004, les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de l'année 2004.

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège chargée du Budget

Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège chargée du Budget, a procédé à un exposé conjoint sur les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de l'année 2004, d'une part, et contenant les budgets de l'année 2005, d'autre part.

Cet exposé figure au document 4-I A, II A, I B, II B (2004-2005) n° 2.

2. Rapport de la Cour des comptes sur les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de l'année 2004

Il figure au document 4 (2004-2005) n° 1c / 5-1 (2004-2005) n° 1b.

3. Discussion générale

Il a été procédé à une discussion conjointe sur les projets de décrets et de règlements contenant, d'une part, les ajustements des budgets de l'année 2004 et, d'autre part, les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2005.

Les interventions des commissaires et les réponses de la membre du Collège chargée du Budget figurent au document 4-I A, II A, I B, II B (2004-2005) n° 2.

4. Examen des avis des commissions permanentes sur les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de l'année 2004

Les avis des commissions permanentes sont remis en séance.

Ils figurent au document 4 II A, II B (2004-2005) n° 3.

Il est acté que les commissions ont toutes émis un avis favorable sur les projets relatifs à leurs compétences respectives et ont dès lors recommandé l'adoption de ceux-ci.

5. Examen et vote des articles, des tableaux et de l'ensemble des projets

Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [doc. 5-I A (2004-2005) n° 1]

Article 1^{er}

- L'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Articles 2 et 3

- Les articles 2 et 3 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 voix contre.

Tableau annexe

- Le tableau annexe a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Ensemble du projet

- L'ensemble du projet de décret a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [doc. 5-II A (2004-2005) n° 1, n° 1bis, n° 1ter et n° 1quater]

Article 1^{er}

- L'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Articles 2 et 3

- Les articles 2 et 3 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 voix contre.

Article 4

Un amendement n° 1 à l'article 4 du projet de décret est déposé par le Collège, il est libellé comme suit :

« il est inséré

- « ou pour son compte » entre « Formation professionnelle » et « en vue de »
- « ou équivalent » après « Rue Royale 93 » ».

L'amendement n° 1 à l'article 4 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre. L'article 4 tel qu'amendé a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

M. Didier Gosuin (MR) considère que le fait de recevoir des amendements en dernière minute ne constitue pas une garantie de sérieux.

Article 5

- L'article 5 a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Tableau annexe

Les amendements n° 2 à 9 au tableau annexe ont été déposés par le Collège et sont libellés comme suit :

Amendement n° 2

Dans les tableaux

Division 5

A.B. 05.00.11.02

lire 42 et non 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 218 et non 176 dans la colonne « aj 2004 ».

A.B. 05.00.12.19

lire – 20 et non 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 14 et non 34 dans la colonne « aj 2004 ».

A.B. 05.00.74.01

lire – 2 et non 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 2 et non 4 dans la colonne « aj 2004 ».

Aux lignes « Totaux pour le programme 0 » et « Totaux pour la division organique 5 »

lire – 22 au lieu de 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 234 et non 214 dans la colonne « aj 2004 ».

JUSTIFICATION

Lors du calcul des besoins de l'A.B. 05.00.11.02 pour terminer l'année 2004, il n'a pas été tenu compte des salaires versés aux membres du cabinet précédent qui n'ont pas, à ce jour, retrouvé d'emploi.

Amendement n° 3

Dans les tableaux

Division 22 – programme 1

A.B. 22.10.33.01

lire 89 et non 94 dans la colonne « aj 1 »
lire 945 et non 950 dans la colonne « aj 2004 ».

A la ligne « Totaux pour le programme 1 »
lire 10 et non 15 dans la colonne « aj 1 »
lire 10.833 et non 10.838 dans la colonne « aj 2004 ».

Amendement n° 4

Dans les tableaux

Division 22 – programme 5

A.B. 22.50.12.01

lire – 2 et non 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 0 et non 2 dans la colonne « aj 2004 ».

A.B. 22.50.63.24

lire – 13 et non 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 0 et non 13 dans la colonne « aj 2004 ».

A la ligne « Totaux pour le programme 5 » en « cnd »
lire – 15 et non 0 dans la colonne « aj 1 »
lire 0 et non 15 dans la colonne « aj 2004 ».

JUSTIFICATION

Compensation de l'augmentation de l'A.B. 05.00.11.02.

Amendement n° 5

Dans les tableaux

Division 22 programme 5

A.B. 22.50.61.31 en « co »

lire – 243 au lieu de – 220 dans la colonne « aj 1 »
lire 1.150 et non 1.173 dans la colonne « aj 2004 ».

Aux lignes « Totaux pour le programme 5 » et « Totaux pour la division organique 22 » en « co »
lire – 243 au lieu de – 220 dans la colonne « aj 1 »
lire 1.150 et non 1.173 dans la colonne « aj 2004 ».

JUSTIFICATION

La diminution des crédits d'ordonnancement ne retarde que de quelques semaines le paiement d'une partie de l'encours actuel et permet de régler le problème de la division 28. La diminution sera répartie entre deux articles du service à gestion séparée, en concertation avec l'administration.

Amendement n° 6

Dans les tableaux

Division 24 – programme 0

A.B. 24.00.52.04 en « ce »

lire – 86 au lieu de – 78 dans la colonne « aj 1 »
lire 195 et non 203 dans la colonne « aj 2004 ».

JUSTIFICATION

Des diminutions de crédits ont été effectuées à la division 24 lors de l'élaboration de l'ajustement alors que l'administration a liquidé ces montants entre temps. Il y a donc lieu de corriger cette erreur afin de rendre possible le projet d'ajustement 2004.

A.B. 24.00.61.31 en « ce »

lire – 15 au lieu de – 23 dans la colonne « aj 1 »
lire 90 et non 82 dans la colonne « aj 2004 ».

A.B. 24.00.61.31 en « co »

lire 0 au lieu de – 4 dans la colonne « aj 1 »
lire 90 et non 86 dans la colonne « aj 2004 ».

A.B. 24.00.70.01 en « co »

lire 30 et non 34 dans la colonne « aj 1 »
lire 30 et non 34 dans la colonne « aj 2004 ».

Amendement n° 7

Dans le tableau de la division 25 « Transports scolaires », à l'A.B. 25.00.12.03 « Frais de transport », colonne « ajustement 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 730.000 euros par 718.000 euros. Dans la colonne « ajusté 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 4.980.000 euros par 4.968.000 euros.

Dans le tableau de la division 25 « Transports scolaires » à l'A.B. 25.00.74.01 « Achat de bus pour le transport scolaire », colonne « ajustement 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 38.000 euros par 50.000 euros. Dans la colonne « ajusté 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 38.000 euros par 50.000 euros.

Amendement n° 8

Dans les tableaux

Division 28 programme 0

A.B. 28.00.52.02 en « co »

lire 0 au lieu de – 7 dans la colonne « aj 1 »
lire 153 et non 146 dans la colonne « aj 2004 ».

A.B. 28.00.61.31 en « co »

lire 0 au lieu de – 16 dans la colonne « aj 1 »
lire 34 et non 18 dans la colonne « aj 2004 ».

Aux lignes « Totaux pour le programme 0 » et « Totaux pour la division organique 28 » en « co »
lire 0 au lieu de – 23 dans la colonne « aj 1 »
lire 187 et non 164 dans la colonne « aj 2004 ».

JUSTIFICATION

Des diminutions de crédits ont été effectuées à la division 28 lors de l'élaboration de l'ajustement alors que l'administration a liquidé ces montants entre temps. Il y a donc lieu de corriger cette erreur afin de rendre possible le projet d'ajustement 2004.

Amendement n° 9

Dans le tableau de la division 30 « Relations internationales et Politique générale », à l'A.B. 30.02.61.31 « Dotation au SGS Bâtiment », colonne « ajustement 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de – 46.000 euros par – 5.000 euros. Dans la colonne « ajusté 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 4.000 euros par 45.000 euros.

Dans le tableau de la division 29 « Dépenses liées à la scission de la province de Brabant », à l'A.B. 29.03.61.31 « Dotations au SGS Bâtiment », colonne « ajustement 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 1.006.000 euros par 965.000 euros. Dans la colonne « ajusté 2004 », il y a lieu de remplacer le montant de 7.272.000 euros par 7.231.000 euros.

- Les amendements n° 2 à 9 au tableau annexe ont été adoptés par 8 voix pour et 3 voix contre.

A la suite d'une question de Mme Caroline Persoons à propos de l'amendement n° 6, M. Olivier Petit (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège chargée du Budget) signale qu'une série d'amendements sont une réponse à la remarque de la Cour des comptes concernant les dépassements des crédits légaux.

Dans les discussions budgétaires, des montants ont été réduits en ordonnancement pour une série de crédits d'infrastructures, sur base de tableaux récents de l'administration.

Ceux-ci ne correspondaient pas à la réalité des paiements déjà effectués. Donc, il a fallu réduire en deçà du montant des paiements qui avaient déjà été réalisés. Ces amendements visent à opérer une démarche en sens inverse, c'est-à-dire modifier les montants des crédits, faute de quoi il y aurait dépassement de crédits légaux.

- Le tableau annexe tel qu'amendé a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Ensemble du projet

- L'ensemble du projet de décret tel qu'amendé a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [doc. 5-I B (2004-2005) n° 1]

Article 1^{er}

- L'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Articles 2 et 3

- Les articles 2 et 3 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 voix contre.

Tableau annexe

- Le tableau annexe a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Ensemble du projet

- L'ensemble du projet de règlement a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 [doc. 5-II B (2004-2005) n° 1]

Article 1^{er}

- L'article 1^{er} a été adopté à l'unanimité des 11 membres présents.

Articles 2 à 5

- Les articles 2 à 5 ont été adoptés par 8 voix pour et 3 voix contre.

Tableau annexe

- Le tableau annexe a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

Ensemble du projet

- L'ensemble du projet de règlement a été adopté par 8 voix pour et 3 voix contre.

6. Approbation du rapport

A l'unanimité, il est fait confiance à la rapporteuse et au président pour la rédaction du rapport, à condition que les commissaires puissent prendre connaissance de leurs interventions et y apporter leurs corrections éventuelles.

La Rapporteuse,

Julie FISZMAN

Le Président,

Christos DOULKERIDIS

7. Textes adoptés par la commission

La commission a adopté les articles du projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004, du projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004 et du projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004, tels qu'ils figurent aux documents 5-I A, 5-I B, 5-II B (2004-2005) n° 1.

La commission a adopté le projet de décret, tel qu'amendé, ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004, tel qu'il est reproduit ci-après.

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2004

« LE COLLEGE,

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE :

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Conformément au tableau annexé au présent décret, les crédits inscrits au budget général des dépenses pour l'année 2004 sont ajustés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>		
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
<i>Crédits non dissociés</i>		
Initiaux	264.492	264.492
Premier ajustement	998	998
Ajustés	265.490	265.490
<i>Crédits années antérieures</i>		
Initiaux	0	0
Premier ajustement	35	35
Ajustés	35	35
<i>Crédits dissociés</i>		
Initiaux	17.785	12.936
Premier ajustement	– 199	470
Ajustés	17.586	13.406
TOTAUX		
Initiaux	282.277	277.428
Ajustés	283.076	278.896
Crédits années antérieures	35	35

Article 3

L'article 3, alinéa 9, du décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2004 est modifié comme suit « Des avances de fonds, d'un maximum de 850.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire. »

Article 4

Le Collège de la Commission communautaire française est autorisé à apporter sa garantie à un emprunt d'un montant maximum de 7.600.000 EUR, n'affectant pas le solde de financement, à contracter par l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle ou pour

son compte en vue de l'acquisition d'un immeuble Rue Royale 93 ou équivalent.

Article 5

Le présent décret entre en vigueur le jour de son approbation par l'Assemblée.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Evelyne HUYTEBROECK

Tableau annexe

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE M. Benoît CEREXHE									
Prog. 0 :									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1	0	0	11.02	cnd	264	269		269
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	45	35	8	43
Dépenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	5	15	-8	7
Totaux pour le programme 0				cnd		314	319	0	319
Totaux pour la division organique 1				cnd		314	319	0	319
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE M. Charles PICQUE									
Prog. 0 :									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2	0	0	11.02	cnd	147	143		143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0	12.19	cnd	28	28	5	33
Dépenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01	cnd	14	18	-5	13
Totaux pour le programme 0				cnd		189	189	0	189
Totaux pour la division organique 2				cnd		189	189	0	189
Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE Mme Evelynne HUYTEBROECK									
Prog. 0 :									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3	0	0	11.02	cnd	148	151		151
Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	12.19	cnd	38	25		25
Dépenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	0	13		13
Totaux pour le programme 0				cnd		186	189	0	189
Totaux pour la division organique 3				cnd		186	189	0	189

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE Mme Françoise DUPUIS									
Prog. 0 :									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4	0	0	11.02	cnd	185	189		189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0	12.19	cnd	5	5		5
Dépenses patrimoniales du cabinet	4	0	0	74.01	cnd	0	0		0
Totaux pour le programme 0				cnd	190	190	194	0	194
Totaux pour la division organique 4				cnd	190	190	194	0	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE M. Emir KIR									
Prog. 0 :									
Traitements et indemnités du personnel du cabinet	5	0	0	11.02	cnd	173	176	42	218
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0	12.19	cnd	30	30	-20	14
Dépenses patrimoniales du cabinet	5	0	0	74.01	cnd	8	8	-2	2
Totaux pour le programme 0				cnd	211	211	214	-22	234
Totaux pour la division organique 5				cnd	211	211	214	-22	234
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.									
Prog. 0 :									
Dotation à l'Assemblée	6	0	0	01.01	cnd	2.946	3.080		4.279
Avance récupérable à l'A.C.C.F.	6	0	0	85.01	cnd	0	0		0
Totaux pour le programme 0				cnd	2.946	3.080	3.080	1.199	4.279
Totaux pour la division organique 6				cnd	2.946	3.080	3.080	1.199	4.279

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Division	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar-red	aj 2004
Division 21 ADMINISTRATION										
Prog. 0 : SUBSISTANCE										
Dépenses de toute nature relatives au déménagement	21	0	0	01.02	end	0	0	0	250	250
Dépenses de toute nature relative à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	end	103	125	3	128	128
Dépense de toute nature relative à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	ce	2.464	2.710	-409	2.301	2.301
					co	2.128	2.412	-164	2.248	2.248
					caa			15		15
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	end	9.005	9.444	-34		9.410
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	end	4.141	4.107	-107	-50	3.950
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	end	611	659	8	-2	665
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	end	282	290	-24		266
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	21	0	0	11.09	end	2.395	2.510	-60		2.450
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	end	7	10	-8		2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	end	74	76	-16		60
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	end	1.143	1.146	0		1.146
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	end			0		0
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	end	492	511	0		511
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	end	121	136	0		136
Frais liés à l'information de l'administration	21	0	0	12.05	end	622	933	-104	52	881
Actions de promotion et de communication externe	21	0	0	12.06	end		0	0		0
Dépenses liées à la réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	12.07	ce			0		0
					co			0		0
Missions du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP) fonct.	21	0	0	12.09	end	55	68	0		68
Frais de fonctionnement de la Cellule de Contrôle des subsides	21	0	0	12.10	ce	40	40	0		40
					co	30	40	0		40
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	end	1.316	1.243	5		1.248
Frais de location	21	0	0	12.12	end		0	0		0
Frais de location simple (leasing opérationnel)	21	0	0	12.13	end	62	70	0		70
Frais de gestion des bâtiments administratifs de la Cocof	21	0	0	12.14	end	483	0	0		0
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	end		150	-113		37

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004	
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	12.16	end			0		0	0
Dotation au Service social	21	0	33.01	end	296	296	873			296
Dotation au S.G.S. Bâtiment	21	0	61.31	ce			168			1.041
				co			168			960
Achat d'un bâtiment administratif	21	0	71.01	end	1.698	1.698	0			1.698
Aménagement bâtiment administratif	21	0	72.01	ce	250	250	0			0
				co	200	200	0			0
Dépenses patrimoniales	21	0	74.01	end			35			35
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	74.02	end	145	145	-100			210
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	74.03	end	35	35	56			56
Investissement matériel roulant	21	0	74.10	end	32	32	0			0
Totaux pour le programme 0				end	23.118	23.873	-300	0		23.573
				co	2.358	3.244	4	0		3.248
				ce	2.754	3.623	-241	0		3.382
				caa	0	0	15	0		15
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE										
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs	21	1	21.01	end	0	0	0			0
Remboursement de la dotation	21	1	41.01	end	0	0	0			0
Totaux pour le programme 1				end	0	0	0	0		0
Totaux pour la division organique 21				end	23.118	23.873	-300	0		23.573
				co	2.358	3.244	4	0		3.248
				ce	2.754	3.623	-241	0		3.382
				caa	0	0	15	0		15

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Division 22 AIDE AUX PERSONNES										
Prog. 1 : ACTION SOCIALE										
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37,00	37,00	-15,00		22
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	22,00	41,00	-10,00	-18,00	13
Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e âge	22	1	0	33.01	cnd	967,00	796,00	89,00	60,00	945
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.196,00	2.196,00	-22,00		2.174
Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	132,00	115,00	15,00		130
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42,00	42,00	0,00		42
Subventions aux centres d'accueil pour adultes et maisons maternelles	22	1	0	33.06	cnd	6.137,00	7.167,00	-5,00		7.162
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	324,00	294,00	-10,00	59,00	343
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	1,00	135,00	-32,00	-101,00	2
Totaux pour le programme 1					cnd	9.858,00	10.823,00	10,00	0,00	10.833
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES										
Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02	cnd	93,00	99,00	-3,00		96
Dépenses destinées à préparer le secteur de la cohésion sociale à l'application du NM	22	2	0	12.03	caa	6,00		3,00		3
Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	33.04	cnd	3.714,00	3.672,00	0,00		3.672
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2	0	33.05	cnd	218,00	223,00	0,00		223
Subventions aux communes en vue de l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation	22	2	0	43.05	caa	3.331,00	3.812,00	15,00		15
Totaux pour le programme 2					cnd	7.356,00	7.806,00	-3,00	0,00	7.803
					caa	6,00	0,00	18,00	0,00	18

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES										
Act.2 : SERVICE A GESTION SEPAREE Centre Etoile Polaire										
22	3	2	11.01	cnd	539,00	567,00	10,00			577
22	3	2	12.11	cnd	0,00	0,00	0,00			0
22	3	2	41.31	cnd	595,00	598,00	27,00			625
22	3	2	74.02	cnd	0,00	0,00	0,00			0
Totaux pour l'activité 2										
				cnd	1.134,00	1.165,00	37,00	0,00		1.202
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH										
22	3	3	12.01	cnd	227,00	174,00	0,00			174
22	3	3	12.02	cnd			0,00			
22	3	3	41.03	cnd	83.428,00	87.803,00	336,00			88.139
Totaux pour l'activité 3										
				cnd	83.655,00	87.977,00	336,00	0,00		88.313
Totaux pour le programme 3										
				cnd	84.789,00	89.142,00	373,00	0,00		89.515
Prog. 4 : FAMILLE										
22	4	0	33.12	cnd	19.949,00	21.146,00	0,00			21.146
22	4	0	33.13	cnd	4.826,00	4.925,00	0,00			4.925
22	4	0	33.14	cnd	59,00	59,00	20,00			79
Formation d'aides familiales										
22	4	0	33.15	cnd	219,00	252,00	0,00			252
				caa	8,00		0,00			0
22	4	0	33.16	cnd		107,00	50,00			157
Totaux pour le programme 4										
				cnd	25.053,00	26.489,00	70,00	0,00		26.559
				caa	8,00	0,00	0,00	0,00		0

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES									
22	5	0	12.01	end	2,00	2,00	-2,00		0
Honoraires, frais d'étude, et documentation en matière d'infrastructures sociales									
22	5	0	52.01	ce	211,00	0,00	0,00		0
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales (secteur privé)									
				co	67,00	0,00	0,00		0
22	5	0	52.02	ce	943,00	0,00	0,00		0
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé)									
				co	946,00	0,00	0,00		0
22	5	0	52.03	ce	251,00	0,00	0,00		0
Subventions facultatives pour infrastructures sociales Cohésion sociale									
				co	247,00	0,00	0,00		0
22	5	0	61.31	ce		2.324,00	-535,00		1.789
Dotations au S.G.S. Bâtiment-Personnes handicapées									
				co		1.393,00	-243,00		1.150
22	5	0	61.32	ce			0,00		
Dotations au S.G.S. Bâtiment-Cohésion sociale									
				co			0,00		
22	5	0	61.33	ce			0,00		
Dotations au S.G.S. Bâtiment-Acion social									
				co			0,00		
22	5	0	63.21	ce	523,00	0,00	0,00		0
Subventions d'investissements dans les infrastructures sociales (secteur public)									
				co	195,00	0,00	0,00		0
22	5	0	63.22	ce	149,00	0,00	0,00		0
Subvention d'investissement dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur public)									
				co	11,00	0,00	0,00		0
22	5	0	63.24	end	25,00	13,00	-13,00		0
Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades									
				end	27,00	15,00	-15,00	0,00	0
Totaux pour le programme 5									
				co	1.466,00	1.393,00	-243,00	0,00	1.150
				ce	2.077,00	2.324,00	-535,00	0,00	1.789
Totaux pour la division organique 22									
				end	127.083,00	134.275,00	435,00	0,00	134.710
				co	1.466,00	1.393,00	-243,00	0,00	1.150
				ce	2.077,00	2.324,00	-535,00	0,00	1.789
				caa	14,00	0,00	18,00	0,00	18

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Division 23 SANTE									
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE									
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration	23	1	0	12.01	0	96	62	16	78
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	0	64	69	0	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	0	17	12	0	17
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	0	159	59	-5	54
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	0	178	84	-16	68
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	0	89	89	0	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	0	912	793	112	905
Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé	23	1	0	33.14	0	99	102	0	102
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	0	5	12	5	12
Totaux pour le programme 1				0		1.619	1.282	112	1.394
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES									
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	0	10.614	11.430	-230	11.200
Subventions aux centres de télé-accueil	23	2	0	33.05	0	638	654	-10	644
Subventions aux services intégrés de soins à domicile	23	2	0	33.06	0	50	50	-50	0
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0	33.08	0	20	52	-18	27
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	0	615	685	-27	653
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	33.10	0	1.035	1.096	-31	1.059
Subventions aux associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	0	1.560	1.725	-24	1.701
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	0	3.131	3.429	-250	3.179
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	23	2	0	33.17	0	753	152	585	755
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	23	2	0	33.18	0			0	0
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	0	0	75	-75	0
Totaux pour le programme 2						18.366	19.348	-130	19.218
				caa		0	0	0	0

5-I A (2004-2005) n° 2
5-II A (2004-2005) n° 2
5-I B (2004-2005) n° 2
5-II B (2004-2005) n° 2

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES									
23	5	0	12.01	end		2	2	0	2
23	5	0	52.01	ce	1.165		0	0	0
				co	868		0	0	0
23	5	0	61.31	ce		1.165	1.165	0	1.165
				co		457	457	0	457
Totaux pour le programme 5									
				end	2	2	2	0	2
				co	868		457	0	457
				ce	1.165	1.165	1.165	0	1.165
Totaux pour la division organique 23									
				end	19.987	20.632	-18	0	20.614
				co	868		457	0	457
				ce	1.165	1.165	1.165	0	1.165
				caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										aj 2004	
Division 24 TOURISME											
Prog. 0 : .											
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangers à l'administration											
24	0	0	12.01	end		4	74	181	-52	203	
Promotion, publication, diffusion											
24	0	0	12.02	end		90	174	-41	-13	120	
Frais de fonctionnement - Auberges de jeunesse											
24	0	0	12.03	end		50	0	0		0	
Maintenance des supports d'indication touristique											
24	0	0	12.04	ce		43	15	78		93	
				co		58	46	0		46	
Subventions aux associations actives en matière de tourisme											
24	0	0	33.02	end		1.232	1.230	122	110	1.462	
				caa				2		2	
Subventions de fonctionnement à l'O.P.T.											
24	0	0	43.01	end		4.407	4.221	0		4.221	
Subvention à l'O.P.T. pour le bail emphytéotique 274, boulevard Saint-Germain											
24	0	0	43.02	end			45	0	-45	0	
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)											
24	0	0	52.03	ce		1.160	1.500	0		1.500	
				co		496	300	0		300	
Subventions d'équipement touristique (secteur privé)											
24	0	0	52.04	ce		124	281	-86		195	
				co		0	281	-256		25	
Primes à la création et la rénovation de chambres d'ôtes											
24	0	0	53.01	end		10	10	-7		3	
Dotations au S.G.S. Bâtiment											
24	0	0	61.31	ce			105	-15		90	
				co			90	0		90	
Subventions d'équipements touristiques (secteur public)											
24	0	0	63.04	ce		15	35	0		35	
				co		15	41	-35		6	
Investissements Indications touristiques											
24	0	0	70.01	ce		20	0	0		0	
				co		23	0	30		30	
Investissement en tourisme social-Travaux d'aménagement et de rénovation.											
24	0	0	72.01	ce		56	0	0		0	
				co		56	0	0		0	
Totaux pour le programme 0											
				end		5.793	5.754	255	0	6.009	
				co		648	758	-261	0	497	
				ce		1.418	1.936	-23	0	1.913	
				caa		0	0	2	0	2	
Totaux pour la division organique 24											
				end		5.793	5.754	255	0	6.009	
				co		648	758	-261	0	497	
				ce		1.418	1.936	-23	0	1.913	
				caa		0	0	2	0	2	

BUDGET 2004 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES										
Prog. 0 : ..										
Rémunérations du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.300	1.400	60		1.460
remboursement Stib du détachement de l'agent chargé du contrôle des circuits du transport scolaire.	25	0	0	11.05	cnd	0	0	0		0
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	4.200	4.250	718		4.968
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	240	175	0		175
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd			50		50
Totaux pour le programme 0					cnd	5.740	5.825	828	0	6.653
Totaux pour la division organique 25					cnd	5.740	5.825	828	0	6.653
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE										
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangers à l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	12	12	-10		2
Promotion, publication, diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	13	1	0		1
Intervention dans la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du F.S.E. et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	ce	0	0	0		0
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSA, à des actions d'insertion professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	364	96	0		96
Décret du 27.4.1995: agrément et fonctionnement de base.	26	1	0	33.02	cnd	2.877	3.749	0		3.749
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd	18	18	-3		15
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4	4	0		4

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Intervention dans le traitement du personnel des asbl bruxelloises d'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.05	end	94	0	0	0
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.06	end	20	32	0	32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	end	62	62	0	62
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés.	26	1	0	33.08	end	131	135	0	164
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.	26	1	0	33.11	end	45	50	0	21
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	end	56	64	0	64
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	end	126	126	0	126
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agréés	26	1	0	85.50	end		3.400	0	3.400
Totaux pour le programme 1				end	3.822	7.749	-13	0	7.736
				co	0	39	35	0	74
				ce	0	0	0	0	0
				caa	0	0	0	0	0

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES									
26	2	0	11.01	end	530	1.606		-61	1.545
26	2	0	12.01	end	136	136		0	136
Dépenses de toutes nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes.									
26	2	0	33.01	end	191	191		0	191
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.									
26	2	0	41.01	end	3.633	0		0	0
Subvention pour la formation des indépendants									
26	2	0	41.02	end	940	0		0	0
Subvention de fonctionnement à l'IFPME.									
26	2	0	41.03	end		46		0	46
Sub. de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises									
				caa				0	0
26	2	0	41.31	end	2.188	6.679		0	6.679
Dotations SGS (service Formation PME)									
26	2	0	61.01	end	661	0		0	0
Charges immobilières des centres de formation									
				end	8.279	8.658		-61	8.597
Totaux pour le programme 2									
				caa	0	0		0	0
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE									
26	3	0	43.05	end	20.695	21.316		0	21.316
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).									
26	3	0	43.06	end	2.231	2.031		0	2.031
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics.									
Totaux pour le programme 3									
				end	22.926	23.347		0	23.347
Totaux pour la division organique 26									
				end	35.027	39.754		-74	39.680
				co	0	39		35	74
				ce	0	0		0	0
				caa	0	0		0	0

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Division	27	DETE								
Prog. 0 :										
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES										
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	end	114	117	-2		115
Dotation à la Spabs	27	0	1	43.03	end	5.731	3.926	0		3.926
Totaux pour l'activité 1					end	5.845	4.043	-2	0	4.041
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES										
Intérêts des emprunts.	27	0	3	21.11	end	14	9	0		9
Amortissements.	27	0	3	91.11	end	116	88	0		88
Totaux pour l'activité 3					end	130	97	0	0	97
Act. 4 : Ex-F.B.I.S.P.P.H.										
Intérêts des emprunts	27	0	4	21.11	end	70	46	0		46
Amortissements	27	0	4	91.11	end	200	871	0		871
Totaux pour l'activité 4					end	270	917	0	0	917
Act. 5 : OFFICE DE PROMOTION DU TOURISME (O.P.T.)										
Intérêts des emprunts	27	0	5	21.11	end	9	8	0		8
Amortissements.	27	0	5	91.11	end	30	135	0		135
Totaux pour l'activité 5					end	39	143	0	0	143
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux										
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	21.11	end	0	0	0		0
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts)	27	0	6	43.23	end	54	50	0		50
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	63.22	end	54	57	0		57
Infrastructures sociales : subventions aux pouvoirs locaux (amortissements)	27	0	6	91.11	end	0	0	0		0
Totaux pour l'activité 6					end	108	107	0	0	107
Act. 7: Dette bâtiment Rue des Palais 42										
Intérêts	27	0	7	21.11	end					
Amortissements	27	0	7	91.11	end					
Totaux pour l'activité 7					end					
Totaux pour le programme 0					end	6.392	5.307	-2	0	5.305
Totaux pour la division organique 27					end	6.392	5.307	-2	0	5.305

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS									
Prog. 0 : .									
Dotations au S.G.S. Bâtiments	28	0	0	41.31	end		0	0	
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02	ce		147	153	-7
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.31	co		147	153	0
					ce			34	0
					co			34	0
Travaux de rénovation du centre sportif de la Woluwe.	28	0	0	72.01	ce		21	0	0
					co		21	0	0
Totaux pour le programme 0					end		0	0	0
					co		168	187	0
					ce		168	187	-7
Totaux pour la division organique 28					end		0	0	0
					co		168	187	0
					ce		168	187	-7
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT									
Prog. 0 : .									
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF									
Rémunérations du personnel.	29	0	2	11.01	end		820	845	0
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	end		247	247	0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0	2	61.31	ce			500	0
					co			308	-25
Travaux d'aménagement et de rénovation du complexe sportif à Anderlecht	29	0	2	72.01	ce		500	0	0
					co		130	0	0
Complexe sportif à Anderlecht - achat de matériel	29	0	2	74.02	end		13	13	0
Totaux pour l'activité 2					end		1.080	1.105	0
					co		130	308	-25
					ce		500	500	0

BUDGET 2004 Décret (en milliers)									
Act. 3 : ENSEIGNEMENT	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red
Rémunérations du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	end	11.620	12.378		
Rémunérations du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	end	1.796	1.896		-278
Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires.	29	0	3	11.04	end	26	26		0
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	end	369	394		0
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	end	65	70		8
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	end	16	12		0
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	end	12	12		-6
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	end	5.372	5.380		0
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	end	181	181		0
Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckere	29	0	3	43.05	end	438	537		-45
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.31	ce		8.000		630
					ce		6.500		965
Achat de terrains et de bâtiments, construction, aménagement.	29	0	3	72.01	ce	24.000	0		0
					ce	8.254	0		0
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole.	29	0	3	74.01	end	816	816		0
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole.	29	0	3	74.02	end	189	201		0
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	29	0	3	74.03	end	10	10		-8
Totaux pour l'activité 3					end	20.910	21.913		-284
					ce	8.254	6.500		965
					ce	24.000	8.000		630
Totaux pour le programme 0					end	21.990	23.018		-284
					ce	8.384	6.808		940
					ce	24.500	8.500		630
Totaux pour la division organique 29					end	21.990	23.018		-284
					ce	8.384	6.808		940
					ce	24.500	8.500		630

BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red	aj 2004	
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE										
Prog. 0 :										
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES										
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"	30	0	0 01.01	end	48	109	-11			98
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0 01.02	end		30	0			30
Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet	30	0	0 12.00	end	40	30	0			30
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques	30	0	0 12.01	end	25	20	0			20
Subventions aux associations	30	0	0 33.01	end	74	50	0			50
Transfert au CGRI	30	0	0 45.01	end	188	232	0			232
Totaux pour l'activité 0				end	375	471	-11	0		460
				caa	0	0	0	0		0
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE										
Promotion, publication & diffusion	30	0	1 12.01	end	99	108	0			108
Subventions de politique générale	30	0	1 33.01	end	275	230	10			240
Dépenses de toute nature dans le cadre du Plan Magellan	30	0	1 01.01	end		1.060	-1.060			0
Dotations au S.G.S. Bâtiments	30	0	1 61.31	ce		50	-23			27
				ce		50	-5			45
Travaux d'aménagement et de rénovation du CIVA	30	0	1 72.01	ce	125	0	0			0
				ce	25	0	0			0
Totaux activité 1				end	374	1.398	-1.050	0		0
				ce	25	50	-5	0		45
				ce	125	50	-23	0		27
				caa	0	0	0	0		0
Totaux pour le programme 0				end	749	1.869	-1.061	0		808
				ce	25	50	-5	0		45
				ce	125	50	-23	0		27
				caa	0	0	0	0		0
BUDGET 2004 Décret (en milliers)										
Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	aj 2003	in 2004	aj 1	Ar.red		
Totaux pour la division organique 30				end	749	1.869	-1.061	0		808
				ce	25	50	-5	0		45
				ce	125	50	-23	0		27
				caa	0	0	0	0		0
Total Décret				end	249.915	264.492	956	0		265.490
				ce	13.917	12.936	470	0		13.406
				ce	32.207	17.785	-199	0		17.586
				caa	14	0	35	0		35

